



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
29 mars 2024**

**Date de convocation :
22 mars 2024**

**Objet :
Convention « Action relation école/famille »
mise en place par la MJEP**

**Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membres absents : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire (MJEP) a mis en place le projet « relation Ecole/Famille » qui propose des ateliers à destination des parents pendant que leurs enfants ont classe, et d'ateliers parents-enfants après la classe sur le créneau 16h15-17h15.

Les ateliers pédagogiques ont pour but de récolter les besoins des familles selon le projet de chaque école, mais aussi créer ou recréer du lien au sein de la famille. Les thématiques abordées seront la gestion des émotions, le numérique, la santé (l'alimentation, le sommeil, ...).

Ces ateliers auront également pour finalité de consolider et/ou créer des liens avec les établissements scolaires de la commune.

La MJEP dispense son action de façon ponctuelle et en concertation avec les différents responsables d'établissement sur les périodes suivantes :

- Période 1 : du lundi 11 mars vendredi 19 avril 2024 ;
- Période 2 : du lundi 6 mai au vendredi 5 juillet 2024 ;
- Période 3 : du lundi 09 septembre au vendredi 18 octobre 2024 ;
- Période 4 : du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2024.

Les intervenants seront : Anne-Sophie Vandamme, référente famille, Vincent Delassure, chargé de transition numérique, Fanny Delattre, coordonnatrice parentalité, et des bénévoles de la MJEP.

Les animateurs encadreront un groupe de 20 personnes.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention Action relation école/parents ci-annexée.

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire et après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention Action relation école/parents.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le 08 AVR. 2024, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le 08 AVR. 2024

Le Maire,


David THELLIER.

CONVENTION Action Relation école/famille

Entre :

La ville d'Isbergues représentée par son Maire, Monsieur David THELLIER, agissant en vertu de délibération du conseil municipal du 29 mars 2024 d'une part,

Et :

La Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire d'Isbergues représentée par Madame Nathalie Dereumetz, présidente,

Et :

L'école primaire Danton, représenté par Madame Guilmain, directrice,

Et :

L'école primaire Jules Ferry, représenté par Monsieur Lainé, directeur,

Et :

L'école primaire Billiau, représenté par Madame Rodrigues, directrice,

Et :

L'école primaire Carnot, représenté par Monsieur Poupé, directeur,

Et :

L'école primaire Pasteur, représenté par Monsieur Poupé, directeur

D'autres part,

Il a été exposé ce qui suit :

On désigne par le projet « relation Ecole/Famille » la proposition d'ateliers à destination des parents pendant que leurs enfants ont classe, et d'ateliers parents-enfants après la classe sur le créneau 16h15-17h15.

Les ateliers pédagogiques ont pour but de récolter les besoins des familles selon le projet de chaque école, mais aussi créer ou recréer du lien au sein de la famille. Les thématiques abordées seront la gestion des émotions, le numérique, la santé (l'alimentation, le sommeil, ...).

Ces ateliers auront également pour finalité de consolider et/ou créer des liens avec les établissements scolaires de la commune.

La MJEP dispense son action de façon ponctuelle et en concertation avec les différents responsables d'établissement sur les périodes suivantes :

Période 1 : du lundi 11 mars vendredi 19 avril 2024 ;

Période 2 : du lundi 6 mai au vendredi 5 juillet 2024 ;

Période 3 : du lundi 09 septembre au vendredi 18 octobre 2024 ;

Période 4 : du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2024.

Les intervenants seront : Anne-Sophie Vandamme, référente famille, Vincent Delassure, chargé de transition numérique, Fanny Delattre, coordonnatrice parentalité, et des bénévoles de la MJEP.

Les animateurs encadreront un groupe de 20 personnes.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention a pour but de définir les engagements, droits et obligations des dites parties dans le cadre du projet « Relation Famille-Ecole » au vu de ce nouveau partenariat avec l'association et l'ensemble des écoles primaires de la ville d'Isbergues cités ci-dessus.

ARTICLE 2 : Engagement de la MJEP

Dès lors que le planning des interventions est arrêté, l'association s'engage à :

- Informer le service scolaire-jeunesse de la ville d'Isbergues sur les jours et les créneaux d'ateliers ;
- Respecter les horaires établis pour son intervention, à savoir 17h30 au plus tard ;
- Participer de manière active au projet : accompagnement des enfants et des parents, propositions d'activités répondant aux objectifs du projet, communication avec les familles et les établissements scolaires.

ARTICLE 3 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de raison expresse, ou à la demande de l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois. Elle pourra être résiliée sans préavis par lettre recommandée avec accusé de réception signée du Maire en cas de non-respect des présentes clauses.

ARTICLE 4

La présente convention est signée pour la période du 11 mars au 20 décembre 2024. Elle pourra être renouvelée l'année suivante en cas de besoin.

Fait à Isbergues, le 03/04/2024, en deux exemplaires,

David Thellier,



Maire d'Isbergues.

Nathalie Dereumetz,

Présidente de la MJEP.